

UN DIAGNOSTIC TERRITORIAL GRÂCE À UNE ÉTUDE QUALITATIVE

Etude de type **PARCOURA**



ACTION

Convaincus que la qualité de vie, de l'air ou l'attractivité de votre territoire serait grandement améliorée par la pratique quotidienne de la marche et du vélo, vous souhaitez identifier les freins qui empêchent les habitants d'adopter ces pratiques, et les leviers pour les encourager à utiliser des modes de déplacement actifs favorables à leur santé.

Cette fiche propose une méthodologie pour établir un diagnostic et un plan d'action, afin de favoriser le recours progressif aux mobilités actives sur votre territoire.

Elle repose sur une étude qualitative, basée sur des entretiens avec des experts et avec des groupes d'habitants ainsi que sur des observations in vivo auprès des habitants.

Elle présente des avantages multiples :

- Conforter la pertinence des programmes locaux existants, les compléter ou les réorienter grâce à des remontées de terrain,
- Documenter en amont un plan d'action sur les mobilités actives,

- Mettre les usagers au sein des politiques publiques concernant la marche et le vélo,
- Créer des passerelles entre les connaissances des techniciens de la collectivité et le ressenti/le vécu des habitants,
- Renforcer la sensibilisation des techniciens, des élus et des partenaires de la collectivité sur les articulations entre santé, activité physique et qualité de l'air, et renforcer la transversalité au sein des services sur ces thématiques,
- Renforcer le dialogue et le partenariat des collectivités avec les associations locales,
- Améliorer la pratique d'activité physique, le bien-être et la qualité de vie des habitants, avec des solutions de mobilité active adaptées à leurs attentes et leurs besoins.

OBJECTIFS

- Identifier les freins et les leviers pour les habitants à la pratique de la marche et du vélo,
- Faire émerger des recommandations pour rendre l'espace public plus lisible,
- Convaincre les décideurs et les habitants de l'intérêt des mobilités actives,
- Améliorer l'accessibilité et la sécurisation des itinéraires piétonniers et cyclables,
- Faciliter le passage à l'acte des indécis et de ceux qui n'osent pas abandonner les transports motorisés pour les trajets courts,
- Lutter contre la sédentarité et l'inactivité physique,
- Participer à l'amélioration de la qualité de l'air en diminuant le nombre de kilomètres motorisés.



ETAPES POUR LA MISE EN PLACE ET MOYENS NÉCESSAIRES

En fonction de la population ciblée, le projet peut se dérouler sur une période d'un an et demi à deux ans (hors évaluation d'impacts d'actions à long terme), incluant les étapes suivantes :

1. Diagnostic " mobilité et santé ", afin d'établir un état des lieux des déplacements sur le territoire et d'identifier les enjeux sanitaires et environnementaux qui en découlent,
2. Entretiens individuels avec des experts du territoire sur la mobilité, la santé et l'environnement,
3. Entretiens collectifs avec des groupes d'habitants ciblés (exemples : retraités, étudiants, actifs, habitants des quartiers en politique de la ville, personnes atteintes d'une pathologie chronique),
4. Observations in vivo des parcours d'habitants, à pied et à vélo, afin de mieux comprendre les représentations et pratiques décrites lors des entretiens,
5. Identification d'enjeux par population et élaboration d'actions à mettre en œuvre pour favoriser le recours aux mobilités actives,
6. Hiérarchisation des actions selon les priorités locales, les moyens affectés et les délais ; déclinaison des actions prioritaires en fiches opérationnelles, en lien avec les différents services concernés,
7. Évaluation de l'impact de certaines actions mises en place.

BUDGET

Coûts :

- Expertise pour la réalisation du diagnostic local " mobilité et santé ", des entretiens individuels avec les experts et de groupe avec les habitants, de la synthèse des informations et de l'élaboration de recommandations d'actions à mener sur le territoire pour différents profils de populations, auxquels il faut ajouter des frais de déplacements,
- A l'échelle d'une grande ville, la prestation peut être estimée entre 45 000 et 60 000 euros pour un nombre d'entretiens avec des groupes d'habitants compris entre 4 et 6,
- Ces coûts varient en fonction de la population ciblée, du nombre de groupes d'habitants interviewés, du nombre d'entretiens avec des experts, et du nombre de parcours d'habitants suivis.

Exemples de financements :

- Appel à projets AACT-AIR " Aide à l'action des collectivités territoriales en faveur de la qualité de l'air " de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), qui a déjà permis de financer le projet PARCOURA sur deux territoires (ville de Valence et Clermont Auvergne Métropole).

PARTENARIATS POSSIBLES

Méthodologie de projets et diagnostic :

- Observatoire national de l'activité physique et de la sédentarité (Onaps),
- Observatoires régionaux de santé (ORS),
- Associations agréées de surveillance de la qualité de l'air (AASQA) du territoire,
- Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME).

Relais locaux auprès des habitants :

- Associations et comités de quartier, centres sociaux, centres communaux d'action sociale (CCAS),
- Associations de retraités, associations de parents d'élèves, associations étudiantes, comités d'entreprises, associations de patients, réseaux de santé, professionnels de santé,
- Associations de cyclistes et de marcheurs,
- les CLIC, comités locaux d'information et de coordination en gérontologie.

Mise en place d'actions :

- Implication de nombreux services au sein d'une collectivité : en charge des déplacements, santé publique, aménagement de l'espace public (voirie, éclairage, signalétique, urbanisme, espaces verts, politique de la ville), communication, patrimoine/culture, en charge du sport,
- Syndicats mixtes en charge des transports sur un territoire,
- Associations de cyclistes, de marcheurs urbains,
- Clubs de randonnée, clubs de marche sportive, clubs cyclistes,
- Services de location de vélo en libre-service,
- Office du tourisme (valorisation patrimoine/agrèments),
- Entreprises ayant un Plan de mobilité (direction, services communication, comités d'entreprises, médecine du travail), parcs d'activités,
- Universités, établissements scolaires et d'enseignements supérieurs (direction, services de santé universitaire, services communication, associations étudiantes, Crous...),
- Associations de sécurité routière,
- Département / région.

CRITÈRES DE QUALITÉ DE LA DÉMARCHE

- Organisation en méthodologie de projets (constitution d'une équipe projet, d'un comité de pilotage et mobilisation des parties prenantes, diagnostic local, définition des objectifs, planification et mise en œuvre du projet, élaboration de recommandations sous forme de fiches actions, évaluation et restitution auprès des parties prenantes),
- Approche transversale des politiques publiques de mobilité autour d'un diagnostic territorial et d'arguments de santé publique : les projets de mobilité sont à la croisée de nombreuses préoccupations (santé publique, environnement, urbanisme, tourisme, sécurité) et la majorité relèvent des acteurs des transports ou de l'aménagement urbain, et peu de la santé publique,
- Implication de la population résidente dans une démarche de co-construction de politiques publiques de mobilité favorables à leur santé,
- Intervention en amont des projets autour des mobilités actives sur un territoire, permettant de compléter ou orienter des actions envisagées par des remontées de terrain,
- Méthodologie innovante (l'observation des parcours quotidiens des habitants permettant de compléter les représentations et pratiques décrites lors des entretiens),
- Reproductibilité de la méthodologie utilisée,
- Projet incluant plusieurs partenaires identifiés sur les territoires et des relais locaux auprès des habitants.

BONNES PRATIQUES

PARCOURA : à la rencontre des habitants pour identifier les freins aux mobilités actives

Etudes qualitatives menées entre 2017 et 2018 à Valence et à Clermont Auvergne Métropole, et visant à augmenter la part des déplacements actifs dans les collectivités territoriales grâce à l'identification des freins et des leviers pour les habitants à la pratique de la marche et du vélo. Démarche partenariale menée par l'Onaps, l'ORS Auvergne-Rhône-Alpes et les collectivités locales.

Contacts :

Ville de Valence :

- Lucile Vercoutère (Médecin Directeur),
- Valérie Mathieu (Responsable du Pôle Santé Environnement), Direction Santé Publique, dsp@mairie-valence.fr, 04.75.79.22.11,

Clermont Auvergne Métropole :

- Henry Moreigne (Direction développement durable et énergie) hmoreigne@clermontmetropole.eu, 04.73.98.35.44.

Onaps :

- Benjamin Larras, b.larras@onaps.fr ou contact@onaps.fr, 04.73.17.82.19,

Observatoire régional de santé Auvergne-Rhône-Alpes :

- Patricia Medina, patricia.medina@ors-auvergne-rhone-alpes.org,
- Marie-Reine Fradet, marie-reine.fradet@ors-auvergne-rhone-alpes.org

METHODOLOGIE ET CRITERES D'EVALUATION

Indicateurs d'évaluation à court terme :

- Présence d'actions recommandées dans des documents structurants ou des plans d'actions des collectivités et de leurs partenaires,
- Mise en place effective d'actions en faveur des mobilités actives (dont actions de communication),
- Mesure de l'appropriation des campagnes locales de communication autour des mobilités actives par les habitants,
- Estimation, à partir de cas concrets de report modal (voiture vers transports actifs), du nombre de kilomètres motorisés évités, de l'impact en termes d'émissions de polluants évitées, d'économies pour les usagers, et d'activité physique réalisée (pourcentage d'atteinte des recommandations),

Indicateurs d'évaluation à plus long terme :

- Amélioration des itinéraires piétons et cyclables,
- Evolution des connaissances, des représentations et des pratiques des habitants concernant les mobilités actives,
- Evolution de l'utilisation d'itinéraires (ré)aménagés suite aux actions recommandées (comptage de vélos et de piétons),
- Evolution de l'utilisation de services associés aux mobilités actives (ex : location de vélos en libre-service, vélo-écoles, ateliers d'entretiens de vélos),
- Gains en termes d'activité physique ou bénéfiques sanitaires pour certaines pathologies chroniques (ex. pour les diabétiques : bénéfiques sur la régulation de la glycémie).

RESSOURCES UTILES

1. Medina P., Larras B., Fradet MR., Praznocy C, dir. 2019. Contribuer à la qualité de l'air par l'amélioration des parcours piétonniers et cyclables à Valence PARCOURA : à la rencontre des habitants pour identifier les freins aux mobilités actives.

onaps.fr/Valence

2. Fradet MR., Larras B., Medina P., Praznocy C., dir. 2019. Contribuer à une meilleure qualité de l'air par l'amélioration des parcours piétonniers et cyclables à Clermont Auvergne Métropole.

onaps.fr-Clermont-Auvergne

3. Onaps. Comment favoriser les transports actifs ? [mobilite-et-transport-developper-la-culture-velo](#)

4. ADEME. Développer la culture vélo dans les territoires. 2021

"[Développer la culture vélo dans les territoires](#)"

Etabli dans le cadre du projet PARCOURA, ce document à destination de collectivités territoriales intéressées par la question des transports actifs dresse une liste non exhaustive de ressources, guides pratiques et exemples de mise en œuvre permettant de développer les mobilités actives pour l'ensemble des publics.

Contact

BougerPlus2024@gmail.com

Réalisée par le Collectif pour une France en Forme pour Paris 2024 avec l'expertise du Ministère chargé des Sports et de l'ONAPS

